



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
 Reçu en préfecture le 11/04/2024
 Publié le *Mi 4/24*
 ID : 031-213104219-20240410-DEL2024_03_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 10 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
4 avril 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
4 avril 2024			

Etaients présents
 Mesdames GAMBET, PEREZ, ABADIE, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON,
 MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations
 Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT
 Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme GAMBET
 Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
 M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
 Mme COUESNON avait donné procuration à Mme PEREZ

Absents
 M. PIRIOU

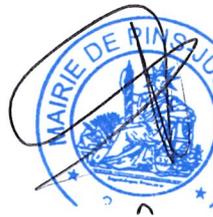
M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-03-06

Subventions Exceptionnelles aux Associations 2024

Les subventions de fonctionnement courant aux associations sont attribuées dans le cadre du budget. Les subventions exceptionnelles doivent faire l'objet d'une délibération particulière. Dans le cadre de l'étude des dossiers de subventions 2024, un certain nombre de demandes exceptionnelles ont été faites par des associations auxquelles la Commune souhaite donner une suite favorable :

- PJVTT : 600 € pour la table de Ping Pong handisport
- Club de Judo : 500 € pour l'anniversaire des 40 ans du club en 2023 et le départ en retraite de l'entraîneur
- PJV Musical : 800 € pour l'organisation de la Fête de la musique le 21 juin 2024
- CPRS 250 € pour l'organisation de la course de la Pins à Vélo de juin 2024



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 12/04/24
ID : 031-213104219-20240410-DEL2024_03_06-DE
300 € pour l'organisation de la

- Pins Just 'à pied :
course du mois de juin 2024

Par ailleurs deux associations ont fait récemment une demande de soutien exceptionnel pour contribuer au financement de déplacements suite à de bons résultats. Il s'agit de l'UNSS collège qualifiée aux championnats de France de foot féminin d'une part et d'autre part de l'UNSS lycée dont 2 équipes (une féminine, une masculine) sont qualifiées en championnat de France Rugby scolaire. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à chacune des deux associations en question.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

• PJVTT :	600 €
• Club de Judo :	500 €
• PJV Musical :	800 €
• CPRS	250 €
• Pins Just 'à pied :	300 €
• UNSS Collège	200 €
• UNSS Lycée	200 €

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 10 avril 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

